



Bio-Imkerei Hunzinger
Höchiweg 9
2577 Finsterhennen

DIRECTIVES

pour l'introduction des ruchettes de fécondation sur la station de fécondation Dent de Lys, 1669 Neirivue

La station peut être fréquentée **uniquement** le samedi matin de 05h30 à 08h00, en compagnie du responsable de la station ou de son représentant. Une inscription préalable est obligatoire et doit être communiquée au responsable de la station ou à l'apiculture (coordonnées à voir sous *Responsable de la station & Inscription*), au plus tard chaque mercredi soir.

Personne responsable

Martin Hunzinger / Téléphone: 078 614 26 00

Inscription

Bio-Imkerei Hunzinger / Adresse Email: info@imkerei-hunzinger.ch ou

Bio-Imkerei Hunzinger / Téléphone: 078 204 77 74

Le standard pour les ruchettes

- . Les ruchettes ne peuvent provenir que de zones exemptes de maladies.
- . Préférentiellement dans des Miniplus, Apidea ou équivalentes, avec suffisamment de nourriture, de masse d'abeilles et une reine éclosée.
- . Les grilles à mâles (5,2mm) doivent être montées en toutes circonstances. En cas de besoin, ces grilles peuvent être achetées par exemple sur le site <https://www.bienenbeuten.ch/product-page/dohnengitter-kuststoff-blau>.
- . Les ruchettes sont clairement attribuables aux propriétaires, accompagnées de noms / numéros de téléphone (de préférence un numéro de mobile).
- . Les ruchettes sont en parfait état sanitaire.
- . **Veillez prendre en compte les conditions du SAAV (La directive de l'Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires du canton de Fribourg)! Celles-ci sont énumérées à la page suivante. *)**
- . **Pour la montée des ruchettes avec couvain on doit organiser un certificat de santé, sans couvain il ne besoin pas un certificat de santé. Une copie de ce certificat de santé doit être remise au responsable de la station. Bien sûr, il est également possible d'envoyer le certificat de santé par Email à info@imkerei-hunzinger.ch.** Ces certificats doivent être présentés par le responsable de la station de fécondation à la fin de la saison à l'inspecteur cantonal.

Déroulement

- Inscription: Veuillez envoyer un SMS ou un Email à l'exploitant (coordonnées disponibles sous l'inscription) avec votre nom, adresse et le nombre de ruchettes de fécondation, au plus tard le mercredi soir avant la montée.
- Confirmation: Vous recevrez une confirmation par SMS ou par Email.
- Montée: Après réception de la confirmation, samedi de 06h00 à 08h00.
- Coûts: Frais d'utilisation unique par saison et par éleveur **CHF 20.00**. De plus, par unité de fécondation **CHF 12.00**.
- Paiement: À effectuer directement lors de la montée en espèces – merci de prévoir le montant exact. Seules les unités de fécondation payées et en bon état seront mises en place. Vous recevrez un reçu avec le montant et le nombre de reines fournies ainsi que le(s) certificat(s) de fécondation.
- Reprise: Les samedis de 05h30 à 07h00, 14 jours après la livraison. Selon discussion en cas de mauvais temps pour la fécondation.

***) Conditions du SAAV pour le déplacement des colonies d'abeilles vers la station de fécondation:**

- . Chaque déplacement de colonies d'abeilles **avec couvain** doit être signalé au SAAV **10 jours à l'avance, mais au plus tard le mercredi précédant le transport**, par Email à saav-sa@fr.ch, avec le certificat de santé en pièce jointe.
- . Pour le déplacement de colonies d'abeilles **sans couvain, aucune notification et aucun contrôle** n'est nécessaire. Cela signifie donc **qu'aucun certificat de santé n'est requis**.
- . Les ruchers sous séquestre sont interdits de station.

Les dates de montée pour 2026

Première montée Samedi, 30 mai 2026

ensuite Samedi, 6 juin 2026

Samedi, 13 juin 2026

Samedi, 20 juin 2026

Samedi, 27 juin 2026

Samedi, 4 juillet 2026

Samedi, 11 juillet 2026

Samedi, 18 juillet 2026

Dernière montée Samedi, 25 juillet 2026

Dernière reprise Samedi, 8 août 2026